

JURY :

Directeur de Recherche : HERVÉ LELEU

Rapporteurs : STEPHANE VIGEANT ; ANDREW CLARK ; PIERRE KOPP

Membres : PIERRE LOMBRAIL

Invités : HENRI BERGERON, MICHEL GRIGNON

TITRE DE LA THESE :

Contributions à une économie des drogues et des comportements addictifs

Contributions to economics of drugs and addictive behaviors

RESUME :

Mes travaux de recherche s'inscrivent dans les problématiques de santé publique en général et d'économie des drogues et des toxicomanies en particulier. Afin de présenter clairement ma thématique de recherche, il me faut m'appuyer sur un cadre solide d'analyse des politiques de gestion des drogues licites et illicites. Celui-ci est fourni par la politique suisse en vigueur actuellement, dite politique des quatre piliers, à savoir : prévention, prise en charge médico-sociale, réduction des risques et répression.

Le premier pilier est celui de la prévention de l'usage de substances psychoactives. La contribution de l'économiste à la prévention, la promotion et l'éducation à la santé est d'une part le calcul des coûts attribuables aux pathologies, aux traitements et aux pertes de productivité, et parfois à l'estimation des coûts et des bénéfices de certaines interventions de prévention. Mes travaux s'inscrivent pleinement dans cette approche. Toutefois, l'économiste peut aussi contribuer au débat sur la prévention bien au-delà de ces seuls aspects comptables. Ainsi, certains travaux de recherche que j'ai pu conduire visent, d'autre part, à identifier certains facteurs de risque pour la santé et peuvent ainsi aider à mieux calibrer les politiques préventives mises en place.

Le deuxième pilier de la politique suisse est celui de la thérapie et de la réinsertion, autrement dit celui de la prise en charge médico-sociale. Il convient ici de comprendre dans quelle mesure les toxicomanies peuvent être médicalisées et d'évaluer économiquement les modes de prise en charge dédiés. Mes travaux se sont inscrits non seulement dans l'évaluation médico-économique des actions de prise en charge médico-psycho-sociale de toxicomanes mais aussi dans celle des traitements de substitution aux opiacés ou du traitement du Virus de l'Hépatite C (VHC).

La réduction des risques et l'aide à la survie est le nom officiel du troisième pilier. En tant qu'économiste, je soutiens que la politique de réduction des risques (ou des dommages selon la terminologie anglo-saxonne) est une politique de minimisation des coûts générés par les externalités et les externalités négatives issues de la consommation de substances psychoactives. En cherchant par exemple à limiter la propagation des maladies infectieuses due aux partages des seringues, les programmes d'échanges de seringues vont limiter les infections des usagers de drogues, diminuer en conséquence la morbi-mortalité associée et contenir le réservoir de maladies infectieuses potentiellement disséminées en population générale. Encore une fois, mes travaux de recherche ont pour but de comprendre le comportement toxicomane et d'évaluer économiquement les modes de prise en charge dédiés.

Le quatrième pilier est celui de la répression de l'usage et du trafic de substances psychoactives illicites. Comme le souligne l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies, le versant offre du marché des drogues est le moins étudié puisque certainement le plus pauvre en termes de données empiriques. Les travaux que j'ai pu réalisés dans ce domaine, que ceux-ci portent sur le cannabis ou sur la cocaïne, sur les gains générés par les trafics, sur la structure du marché du travail illégal ou sur la qualité des produits, m'amènent à discuter des conséquences des régimes prohibitionnistes et à réfléchir à d'autres modes de régulation des marchés des drogues.